



### MATIÈRES REFUSÉES AUX ÉCOCENTRES

- Matériaux de construction en trop grande quantité (remorque de plus de 8' x 4' x 2')
- Terre ou sol contaminés
- Résidus dangereux de provenance commerciale
- Seringues, aiguilles et médicaments
- Déchets domestiques
- Carcasses d'animaux
- BCP et cyanure
- Déchets biomédicaux
- Armes, explosifs et munitions

Pour connaître les endroits pour disposer de ces déchets, consultez la section "écocentre" de [TRAINDEVIEDURABLE.COM](http://TRAINDEVIEDURABLE.COM) ou communiquez avec l'écocentre le plus près de chez vous ou l'un des deux écocentres régionaux.

# 10 éco CENTRES

- Amherst**  
1323, route 323 Sud  
819 681.3372
- Huberdeau**  
110, chemin de La Rouge  
819 687.8321
- La Minerve**  
75, chemin de La Minerve  
819 274.2364
- Lac-Supérieur**  
1101, chemin du Lac-Supérieur  
819 681.3370
- Lantier**  
118, croissant des Trois-Lacs  
819 326.2674
- Mont-Tremblant**  
60, chemin Brébeuf  
819 425.8614, poste 2604
- Sainte-Agathe-des-Monts**  
1710, rue Principale Est  
819 326.4595, poste 1
- Sainte-Lucie-des-Laurentides**  
2143, chemin Martin  
819 326.3198
- Val-des-Lacs**  
20, rue Charron  
819 326.5624

### ÉCOCENTRE AFFILIÉ



Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)  
688, chemin du Parc-Industriel  
Rivière-Rouge  
819 275.3205

Des frais s'appliqueront pour une remorque aux dimensions excédant 8' x 4' x 2'.

For english version, please contact your municipality.

GRATUIT\*

# 10 éco CENTRES

## RÉCUPÈRENT VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES VALORISER



Matériaux de construction



Pneus



Appareils électriques et électroniques



Résidus domestiques dangereux



Meubles et matelas



Matières recyclables

NOTRE TERRITOIRE  
MILLE AVENIR  
**MRC DES LAURENTIDES**



AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU | IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE  
LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR | LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER  
MONTCALM | MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS | SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES  
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ | VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

## Le bon déchet, à la bonne place !

Il est maintenant interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

Matières recyclables

**BAC DE RÉCUPÉRATION**

Matériaux de construction et encombrants

Résidus domestiques dangereux

**éco CENTRES**

Pneus

Bonbonnes de propane

Appareils électriques et électroniques

Meubles de maison et de jardin

**éco CENTRES**  
ou lors de la  
**COLLECTE DES GROS REBUTS**

Meubles et vêtements en bon état

Apportez-les aux  
**ORGANISMES D'ENTRAIDE.**

Nouveau règlement en vigueur depuis le 19 juillet 2012.

**Service GRATUIT** réservé aux citoyens de la MRC des Laurentides (preuve de résidence exigée)

**INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS**

## CONSIGNES

- Apportez une quantité maximale par visite de 64 pieds cubes (correspond à une remorque de 8' x 4' x 2')

Pour une plus grande quantité, veuillez vous présenter à la RIDR ou à un dépôt de matériaux secs privé, moyennant des frais.

- Présentez une preuve de résidence dans la MRC des Laurentides;
- Triez vos matières à la maison afin de faciliter le déchargement;
- Déchargez vous-même vos matières en suivant les indications sur place (aucune pelle ni sac ne sont fournis).

## Pourquoi trier avant de se rendre à l'écocentre ?

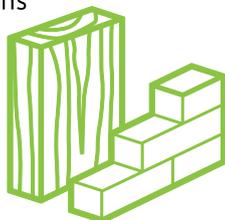
Vous devrez déposer vos matières dans plusieurs conteneurs, situés à différents endroits. Il est donc beaucoup plus simple et rapide de faire le tri avant d'arriver à l'écocentre.

# MATIÈRES ACCEPTÉES DANS TOUS LES ÉCOCENTRES

## MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION

La quantité maximale correspond au contenu d'une remorque 8' x 4' x 2'.

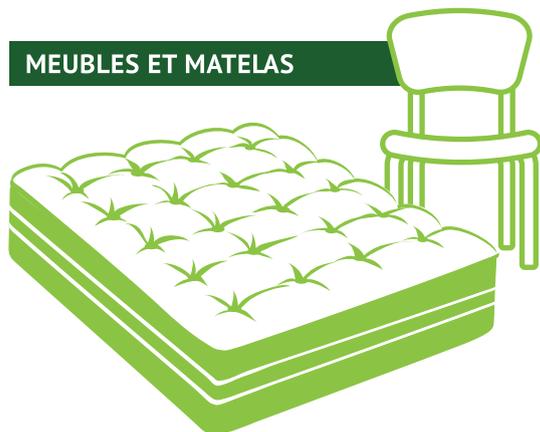
- Bois, branches et arbres de Noël dépourvus de décorations
- Gypse
- Métal
- Matériaux secs non recyclables
- Béton, brique, pierre et ciment
- Couvre-planchers (tapis, linoléum, céramique, etc.)
- Bardeaux d'asphalte
- Appareils sanitaires (douche, bain, toilette, évier)



## PNEUS ET BATTERIES D'AUTOMOBILE (SANS LES JANTES)

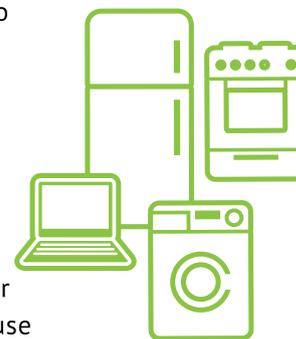


## MEUBLES ET MATELAS



## APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

- Petit électroménager
- Petit appareil électrique
- Télévision / lecteur vidéo ou de DVD / radio
- Ordinateur et périphériques
- Cuisinière
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateur<sup>1</sup>
- Congélateur<sup>1</sup>
- Climatiseur et déshumidificateur
- Laveuse / Sécheuse



<sup>1</sup> Pour vous défaire d'un réfrigérateur ou d'un congélateur de plus de 10 ans encore fonctionnel, communiquez avec Recyc-Frigo au 1 855 668.1247 ou au [www.recyc-frigo.com](http://www.recyc-frigo.com)

## MATIÈRES RECYCLABLES

- Papier et carton
- Verre
- Plastique
- Métal



## RÉSIDUS VERTS

Acceptés uniquement dans les écocentres de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts au printemps et à l'automne ainsi qu'à la RIDR toute l'année.

- Feuilles mortes, herbe coupée, tiges, brindilles



## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)\*

\*Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD.

- Peinture, vernis et solvants
- Huile à moteur usagée (dans de petits contenants)
- Téléphones cellulaires
- Aérosols
- Oxydants
- Bonbonnes de propane
- Pesticides et engrais
- Cartouches d'encre
- Produits nettoyants
- Ampoules fluocompactes
- Thermomètres
- Extincteurs (domestiques seulement)
- Piles alcalines et rechargeables
- Tubes fluorescents (4 et 8 pieds)
- Contenants de peinture en métal (vides)



## Comment reconnaître les RDD ?



Poison



Inflammable



Explosif



Corrosif

Pour plus d'information, consultez

**TRAINDEVIEDURABLE.com**